DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/09/2023

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AR 54 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 165 M² SISE AUX CORNUTAS

N° 2023-055

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/09/2023, s'est réuni le 21/09/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 23
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Justine Giagnoni, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

23 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6
Mme Sonia Roisin à M. Olivier Thomas
Mme Natacha Devriendt El Hayek à Mme Sandrine Boëte
Mme Laure Gibou à M. Alexandre Bussière
Mme Joane Giraudon à M. Patrick Mouchelin
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

N° 2023-055

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU *l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

CONSIDERANT *la volonté des propriétaires Mesdames FORESTIER Sylvie et Françoise, RAVACHE Monique et Messieurs Christian et Claude FORESTIER de céder la parcelle AR 54 à la commune ;*

CONSIDERANT *que ladite parcelle d'une superficie totale de 165 m² sont situées dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation des Cornutas, qu'un accord a été trouvé avec les propriétaires au prix de 80 euros du mètre carré, soit un montant total de 13 200 euros ;*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** *l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 54 d'une superficie totale du 165 m² située dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation des Cornutas pour un prix de 80 euros du mètre carré, soit 13 200 euros au total ;*

- **AUTORISE** *Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces affaires ;*

- **DIT** *que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;*

- **DIT** *que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

MAIRIE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230921-DEL2023-055-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023